



Congé mobilité volontaire sécurisé

Par **Yan Chiang**, le **20/04/2019** à **17:16**

Bonjour,

Je voulais savoir si sera possible pour moi de prendre un congé sabbatique ou congé pour création d'entreprise après mon congé mobilité volontaire sécurisé? Ou je dois reprendre mon poste et après faire la demande pour le sabbatique ou congé pour création d'entreprise?

Merci pour vous réponses.